



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article950>

"Refondation" dans le 2nd degré : Priorité à l'entreprise et aux Régions

- Actualité des luttes - Second degré -



Date de mise en ligne : mercredi 26 décembre 2012

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Edito du 4 pages spécial école-entreprise

Collèges, lycées et LP au centre de la marchandisation...

« L'éducation est un levier de compétitivité » affirme Jean-Marc Ayrault, d'où la décision n°20 de son « pacte pour la croissance » : « assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs. » Ainsi les valeurs et les objectifs assignés à l'éducation nationale relèvent avant tout de l'utilitarisme économique*.

Ceci ne fait que s'inscrire dans la lignée d'un certain nombre de mesures déjà en oeuvre dans le second degré (bilan de compétences, "Parcours de Découverte des Métiers et des Formations", augmentation du poids du stage en LP, stage en entreprise obligatoire au collège...). Il est même question de « co-éducation avec l'entreprise » et V. Peillon a promis le 15 novembre la création, en 2013, d'un conseil « pour que les chefs d'entreprise soient représentés à l'éducation nationale » et présents dans les conseils d'administration... Adapter les formations et les élèves aux besoins des entreprises dès la sixième, organiser un contact des enseignant-e-s avec le monde de l'entreprise au cours de leur formation, poursuivre une gestion des établissements inspirée du privé, serait-ce le « nouveau » crédo du gouvernement socialiste ?



...et de la régionalisation du système éducatif

L'acte III de la décentralisation, annoncé dans le projet de loi d'orientation, organise le transfert aux régions de la carte des formations de la voie professionnelle. C'est un moyen pour réduire les formations financées par l'État ou d'en régionaliser certaines sous le statut de l'apprentissage. On voit sans peine l'intérêt du Medef pour une définition locale des formations au plus près des besoins des entreprises de la région ! Nos inquiétudes sont grandes pour le caractère national de diplômes délivrés à l'issue de formations régionalisées, mais aussi pour l'avenir du statut des personnels d'État dans une décentralisation de l'enseignement professionnel qui avance masquée.

La situation promise aux COP, qui seraient soumis à une double tutelle État/Région, voire même devraient choisir

entre rester fonctionnaire de l'EN ou devenir fonctionnaire de la Région, va aggraver les inégalités territoriales suivant les choix des Conseils régionaux, détruire l'orientation scolaire et remettre en cause les garanties statutaires des personnels d'orientation et... des enseignant-e-s qui devront sans doute s'y substituer.

Cette double emprise des collectivités territoriales et de l'entreprise s'accompagne aussi du formatage des jeunes voués à accepter la soumission à un modèle économique basé sur la compétitivité, la rentabilité, l'employabilité et la précarité.

Pour SUD éducation, l'école ne doit pas devenir un levier de compétitivité mais bien un lieu d'émancipation et de coopération.

*l'utilitarisme économique désigne ici le fait que les apprentissages scolaires ne peuvent avoir d'autres finalités que l'utilité pour les entreprises employeuses de main-d'oeuvre et que leur évaluation sera établie selon cette fin.

Post-scriptum :

L'intégral du 4 pages en PDF :



4p_ecole_entreprise